



Conseil Municipal du 24 juin 2015

en salle de la Mairie à 18H30.

Sous la présidence de Monsieur Robert TRABAUD, Maire :

PRESENTS :

Mesdames, BAUDUIN, MANDREA, ORSINI, AUREAL, MOUTIER, SAUSSERON, RONDELLI, VOHELLE.

Messieurs TRABAUD, FELIX, MAGNI, BOTTERO, LUSSIAUD.

Absents : Messieurs VARLET et GASTAUD.

Secrétaire de séance : Mme MOUTIER.

2015/42 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Sont votés comme titulaires : Messieurs FELIX, MAGNI et BOTTERO et comme membres suppléants : Mesdames SAUSSERON, MOUTIER et VOHELLE.

A l'unanimité des présents.

2015/43 : 29^{ème} RALLYE DU PAYS DE FAYENCE :

Les membres du conseil municipal autorise l'usage privatif de la route de 7H50 à 12H00 le dimanche 27 septembre 2015 ES « Belluny – Pont de Pré Claou » x 1 passage, sur les D94 et D38 – Horaires 1^{ère} voiture de compétition : 9h03, dernière voiture (maxi) 11H33.

A l'unanimité des présents.

2015/44 : ROUTE DEPARTEMENTALE N°138 – REALISATION DE PAROIS MICRO BERLINOISES DU PR 0.670 AU PR 1.530 :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a signé le document hypothécaire normalisé relatif à cette réalisation.

A l'unanimité des présents.

2015/45 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE NOTRE DAME DE PEYGROS ET DE L'ECOLE :

Le conseil municipal est favorable à cette demande.

A : 12 voix pour et 1 voix contre, pour Mme RONDELLI.

2015/46 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION DE MATERIEL : TRACTEUR – EPAREUSE

Le conseil municipal est favorable à cette demande.

A : 12 voix pour et 1 voix contre, pour Mme RONDELLI.

2015/47 : REPAS DE 4 MEMBRES DU PERSONNEL DU CENTRE DE SECOURS DE TANNERON AU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 29 JUIN 2015 AU 31 AOUT 2015 :

Le conseil municipal est favorable à cette demande.

A l'unanimité des présents.

2015/48 : TARIFS DES REPAS DES FETES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2015 ET L'ANNEE 2016 :

Le conseil municipal est favorable aux tarifs proposés.

A l'unanimité des présents.

2015/49 : CONVENTION DE TRAVAUX AVEC L'ASSOCIATION « CHANTIERS DE JEUNES PROVENCE COTE D'AZUR » POUR L'ANNEE 2015 :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention susdite.

A l'unanimité des présents.

2015/50 : APPROBATION DE LA DEMARCHE DE TELETRANSMISSION « ACTES » ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LES DOCUMENTS AFFERENTS :

Le conseil municipal est favorable à cette démarche et autorise le Maire à signer les documents afférents.

A l'unanimité des présents.

La séance est levée à 19H30.

TANNERON, le 25 juin 2015.



Le MAIRE

R.TRABAUD.

Le Conseiller Municipal

M.BOTTERO.